

Vous travaillez dans le secteur des professions libérales ? Votre salaire va augmenter!

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} mars 2020.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 2 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

SALAIRES BAREMIQUES:

	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4
Par mois	16661,64	1705,75	1725,33	1.7741,77

Cat. 1 Travailleurs âgés d'au moins 18 ans.

Cat. 2 Travailleurs âgés d'au moins 19 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 6 mois dans l'entreprise.

Cat. 3 Travailleurs âgés d'au moins 20 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 12 mois dans l'entreprise.

Cat. 4 Travailleurs âgés d'au moins 22 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 24 mois dans l'entreprise.

JEUNES AGES DE MOINS DE 18 ANS :

Âge	Pourcentage	Par mois
17 ans	76%	1.262,85

Votre Liberté
Votre Voix



CP 336 – Professions libérales

16 ans et moins	70%	1163,15
-----------------	-----	---------

ETUDIANTS OU TRAVAILLEURS DANS UN REGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE

Âge	Pourcentage	Par mois
20 ans	94%	1561,94
19 ans	88%	1462,24
18 ans	82%	1362,54
17 ans	76%	1262,85
16 ans ou moins	70%	1163,15

Votre Liberté
Votre Voix

